

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2026-06/04

Nombre de membres		L'an deux mille vingt six le 15 juin à 18 heures 30
en exercice :	11	le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ZACHARIE
présents :	09	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme ROYER Carole, Vice-présidente
votants :	10	Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS : le 8 juin 2026
pour :	10	PRESENTS : Mmes et MM., ROYER Carole, DAMMA Frédéric, COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, BONIS Valérie, BOUHAFS Hayette, DOMERGUE Véronique, GUGLIELMET Gisèle, BOUTRY Marcel.
contre :	0	
abstention :	0	ABSENTS REPRESENTES : M. COULOMB Jean-Jacques donne procuration à Mme ROYER Carole.
		ABSENTS NON REPRESENTES : M. BERTOLOTTI Jacques.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS « T'HATEZ-VOUS » ET « LES TRETEAUX DE CARNOUX » POUR OCTOBRE ROSE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'intérêt communal de soutenir les actions de sensibilisation à la prévention et à la lutte contre le cancer du sein dans le cadre de l'opération nationale « Octobre Rose » ;

Vu la convention ci-annexée ;

Considérant la proposition des associations « T'Hâtez-vous » et « Les Tréteaux de Carnoux » d'organiser une représentation de la pièce de théâtre intitulée « Allez on danse » le 10 octobre 2026 à la Maison du peuple ;

Considérant que cette manifestation a pour objectif de sensibiliser le public à la lutte contre le cancer et de recueillir des fonds destinés à l'institut Paoli Calmette ;

Considérant qu'il convient de formaliser les modalités de partenariat entre le CCAS et les associations au moyen d'une convention précisant notamment les engagements respectifs des parties ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

Article 1 :

D'approuver la convention à intervenir entre le CCAS de St Zacharie et les associations « T'Hâtez-vous » et « Les Tréteaux de Carnoux » relative à l'organisation d'une représentation théâtrale dans le cadre de l'opération Octobre Rose.

Article 2 :

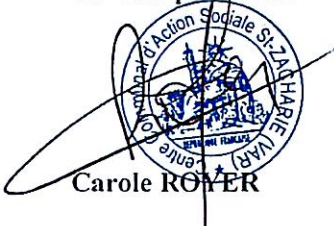
De préciser que les recettes ou dons collectés lors de cette manifestation seront reversés, selon les modalités prévues par l'organisateur, au profit de l'institut Paoli Calmette.

Article 3 :

D'autoriser Madame la Vice-présidente à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Vice-présidente


Carole ROYER

Le Secrétaire


BOUTRY Marcel